

Objectifs

Mardi 16 mars 2021

[ATELIER] L'orientation des demandeur.euses d'asile et des réfugié.es

Quelle articulation entre le SIAO et le dispositif national d'accueil ? Quelles coopérations à mettre en œuvre ?

Intervenants

- Henri Hannequin, Directeur SIAO 67
- Jean-Baptiste Rebattu, Chef de service SPADA, Foyer Notre Dame (67)

Animatrice

- Maëlle Lena, Chargée de mission Réfugié.es / Migrant.es, FAS

Objectifs

- Temps de réflexion sur la définition des rôles de chaque acteur dans la chaîne de l'asile, dont le SIAO, qui, par un état de fait, accompagne des personnes demandeuses d'asile et bénéficiaires de la protection internationale, et sur les coopérations à mettre en œuvre afin de mieux répondre aux besoins des DA et BPI et de mieux les accompagner.
- Ce temps d'échange a notamment pour objectif d'illustrer le fait que les coordinations entre les différents acteurs sont nécessaires, et ne peuvent uniquement reposer sur des enjeux de transmission de données entre SIAO et Ofii, mais doivent aussi s'appuyer sur l'ensemble des acteurs intervenant auprès des ménages en demande d'asile et BPI, dont SPADA et SIAO.

Synthèse

Intervention de Jean-Baptiste Rebattu, Foyer Notre Dame, SPADA

La loi prévoit pour les personnes demandant l'asile un rendez-vous en 3 jours auprès des services de l'Etat puis une orientation dans le Dispositif National d'Accueil. Dans les faits, cela ne fonctionne pas puisque 50% des demandeurs d'asile ne sont pas hébergés dans les dispositifs prévus à cet effet du fait du sous dimensionnement du DNA.

Face à ce constat, la SPADA a souhaité développer des liens avec le SIAO 67. Ce partenariat consiste en des signalements réguliers de la SPADA vers le SIAO par mail ou par téléphone des personnes sollicitant une première fois la SPADA. Une orientation des personnes qui ne sont pas encore passées en GUDA (et qui seraient donc dépourvues des Conditions matérielles d'accueil) est possible tout comme pour les demandeurs d'asile en attente d'une proposition d'hébergement ou pour celles et ceux privées de CMA. On note une évolution vers une systématisation des signalements des personnes qui passent en SPADA et qui sont sans hébergement et un signalement des vulnérabilités repérées sur la base de critères communs définis ensemble. L'enjeu pour la SPADA est maintenant de mieux identifier les vulnérabilités en se formant à leur détection.

Intervention d'Henri Hannequin, SIAO 67

Le SIAO présente le double niveau de signalement : d'une part la communication des personnes sans hébergement puis d'autre part un signalement urgent quand une vulnérabilité particulière est détectée. Sur le premier niveau, le signalement se concrétise par la saisie des personnes dans le SI SIAO. Cette saisie permet la création d'une fiche qui garantit un meilleur accueil de la personne par la suite si elle mobilise le 115/SIAO.

Le second niveau permet d'aller à la rencontre de la personne avec la maraude professionnelle liée au SIAO. Cela permet un gain de temps pour les personnes pour l'accès à l'hébergement. Le statut de demandeur d'asile des personnes est connu par le SIAO ce qui a pour effet vertueux de sortir automatiquement dans l'extraction SIAO/ OFII et favorise donc leur orientation vers un dispositif du DNA qui priorise les personnes présentes dans l'hébergement généraliste. Henri Hannequin précise que le 115 dispose d'écouterants de nuit qui peuvent saisir les fiches de liaison et qu'une équipe composée de deux intervenants sociaux et d'une coordinatrice de la veille sociale se partage la lecture des fiches de signalement et qu'un lien direct existe entre la coordinatrice et la SPADA en cas de situation urgente.

Questions/Réponses

Quels sont les prochains enjeux de cette coopération ?

Pour le SIAO, l'un des enjeux est de prioriser les personnes en fonction de critères de priorités. Il y a également un besoin identifié pour les travailleurs sociaux, les équipes des maraudes et les écouterants de mieux comprendre le droit d'asile, les notions d'éligibilité au DNA.

La coopération sert les besoins des personnes. Elle capitalise sur la finesse d'analyse de la situation par la SPADA puis par le SIAO. Reste l'interrogation sur la suite donnée par l'OFII à cette coopération quand les flux migratoires vont reprendre.

Quels seraient les partenaires supplémentaires à intégrer ?

Pour la SPADA, la Préfecture du Bas Rhin est identifiée, notamment pour les personnes « dublinées » réadmissibles en France.

Le SIAO quant à lui cite la DDCS et se questionne au sujet des personnes qui sont demandeuses d'asile qui ne sont pas éligibles au DNA et qui sollicitent un hébergement

Quelles sont les conditions d'essaimage de ce partenariat ?

Il existe encore des pistes d'amélioration mais la première condition est le dialogue franc entre la SPADA et le SIAO, l'écoute et la compréhension mutuelle.

Le SIAO 67 avance également une approche pragmatique qui passe par une priorisation des signalements pour les situations complexes dont les vulnérabilités sont identifiées. Il y a la nécessité d'avancer dans l'objectif d'accompagner au mieux les personnes en faisant en sorte de ne pas « noyer » le SIAO sous les signalements.

Enfin, l'une des conditions importantes est le respect du principe de l'inconditionnalité de l'hébergement par tous les acteurs ce qui permet que les demandeurs d'asile ne soient pas exclus de l'accès à l'hébergement généraliste.

Ce partenariat permet-il d'orienter également les personnes réfugiées ?

Pour les personnes réfugiées, les demandes d'hébergement arrivent au SIAO selon plein d'angles différents : la SPADA en lien avec la prestation C, l'hébergement hôtelier des réfugiés accompagnés hors les murs par la SPADA ou encore les réfugiés ayant eu le statut dans un autre territoire, notamment en outre-mer, et qui se retrouvent dans le Bas-Rhin sans hébergement et accompagnement... L'enjeu est aussi d'avoir des places CPH qui sont utilisées pour les personnes non hébergées et pas uniquement pour des enjeux de fluidité du Dispositif national d'accueil.